



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
-------------------	---	---------------------

1. Intitulé du projet

Réhabilitation et développement du moulin d'Espoy à CORRAVILLERS 70310.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom MOUREY Prénom ERIC

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale /

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale /

RCS / SIRET / Forme juridique /

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7." Ouvrage d'art" pont L < 100 m	Passerelle en bois d'une ouverture de 6,80 m et 2,50 m de largeur
25." Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique Reconstruction d'une roue à ailettes.	Remise en service d'une ancienne turbine d'une puissance maxi de 15 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

4.2 Objectifs du projet

Voir pages 2a, 2b, 2c et 2d.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Voir pages 2a, 2b, 2c et 2d.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir pages 2a, 2b, 2c, 2d.

Réhabilitation du moulin à farine

La réhabilitation du moulin a pour objectif la remise en fonction des meules originales datant du début du 18^{ème} siècle, pour la production d'une farine issue de blé, d'orge et de seigle. Les céréales seront exclusivement BIO et issues de la région. Cette farine sera utilisée en premier lieu pour la fabrication du pain et de diverses gourmandises servies au restaurant, mais aussi pour fournir les boulangers de la région à la recherche de cette fameuse farine de meule dont les saveurs gustatives ne sont pas comparables à celles des farines industrielles.

Le moulin d'Esfoz a produit de la farine avec les meules de pierre jusqu'en 1997.

Le restaurant

Le concept, c'est cuisiner devant le client des produits d'exception, mettre en symbiose l'authenticité du lieu avec un savoir-faire et le partager dans une ambiance très conviviale et décontractée. Nous ferons travailler les producteurs les plus proches de manière à pouvoir suivre la qualité, garantir la fraîcheur de leurs produits et surtout participer au développement économique du plateau des milles étangs.

Retour au goût !! Tous les week-ends une pièce de viande exceptionnelle sera rôtie sur une Flamberge ou cuite à basse température durant de longues heures pour profiter de la chaleur du four après la cuisson du pain.

Au quotidien, le poisson sera à l'honneur. Truites, saumons de fontaine, sandres, ombles chevalier, brochets, écrevisses, issus des pêches saisonnières d'étangs et de lacs mais aussi élevés dans des piscicultures locales comme celle de la Rochotte (à 5 km du moulin).

Ce restaurant sera construit à la place de l'ancien hangar à bois accolé au moulin (voir photos jointe).

Cette construction d'une surface d'environ 140 m² de plancher en rez-de-chaussée avec un étage de 30 m² sera conçu pour être en parfaite harmonie avec le bâti existant. Mr Drapier Architecte à Lure fera la conception du projet.

Les Chambres de charme

Le corps de ferme juxtaposé au moulin sera restauré pour y réaliser 4 belles chambres, rayonnant autour d'un espace central dédié aux artistes. Mon propre clavecin sera mis à disposition, cheminée et bibliothèque agrémenteront ce lieu. L'Onsen (bain japonais) permettra aux clients de se détendre dans un milieu naturel. Cette restructuration porte sur environ 160 m² et sa conception sera également assurée par M. Drapier.

La boutique

Installée dans la partie basse du corps de ferme, elle proposera à la vente la production du moulin (farine etc.). Des objets issus de l'artisanat régional permettront également à nos clients et aux touristes de passage d'emporter un souvenir, favorisant une fois de plus l'économie locale.

Les jardins

Les clients pourront se promener et se reposer en toute quiétude autour du moulin, dans les jardins situés entre la route et la rivière où passent les deux amenées d'eau. Ils seront aménagés avec de petits sentiers bordés de bancs en pierre et en bois. Une signalisation aux abords des amenées d'eau et de la rivière informera les clients sur le milieu aquatique, les plantes, mais aussi sur le respect du site en général (le texte de ces panneaux vous sera soumis pour approbation)

Les énergies renouvelables

Après la grande roue à augets qui a fait tourner les meules pendant près de 200 ans, Le moulin a été équipé de deux turbines Francis installées respectivement en 1936 et 1941. Elles ont fourni l'énergie hydraulique pour

faire tourner le moulin et la production d'électricité (110v à l'époque). Une de ces turbines a été restaurée pour produire à nouveau une partie des besoins en électricité, notamment pour le chauffage. Il s'agit d'une démarche écoresponsable dans le cadre des énergies propres et renouvelables. L'autre turbine sera remplacée par une nouvelle roue à augets, en bois, qui actionnera les meules en pierre.

Dans ce projet, j'ai décidé de remettre en valeur les deux périodes les plus importantes de l'histoire de ce moulin : l'origine avec ses deux paires de meules et la roue à augets, et les années 1936/41 où le moulin fut agrandi et les turbines installées avec de nouvelles machines. Il s'agit d'un patrimoine VIVANT que j'ai décidé de sauvegarder pour le transmettre aux générations futures, participant ainsi la renaissance du moulin et surtout de la vie qui l'entoure, avec un impact économique non négligeable dans cette région bien sinistrée.

Dans ce projet, je mets tout en œuvre pour respecter l'environnement, c'est pour cela que le maximum de parties bétonnées seront éliminées et remplacées par de la pierre et du bois.

Respect de la nature, économie d'énergie, production d'énergie propre, développement durable, retour au goût, tel est le chemin que j'ai décidé de suivre. Les deux biefs sont des endroits idéaux pour la reproduction de truites et des écrevisses. L'impact est donc très positif pour le milieu aquatique, d'autant que je propose de fermer la vanne de la chambre d'eau du canal supérieur durant l'étiage pour laisser tout le débit d'eau à la rivière. Le canal ainsi plein d'eau sera source de nourriture favorisant et respectant la faune et la flore qui s'y développera, un petit évier dans la vanne de décharge placée à proximité de la chambre d'eau permettra de laisser passer un filet d'eau assurant son renouvellement.

Indépendamment de la sauvegarde d'un patrimoine, c'est aussi la création d'emplois directs et indirects pour redonner de la vie dans cette vallée exsangue. Une étude de marché a confirmé la faisabilité de mon projet dans sa globalité.

LA puissance installée pour la roue à augets sera de 4 KW et servira à faire fonctionner les meules, la bluterie, la mélangeuse.

En ce qui concerne la turbine existante, démontée, rénovée et réinstallée au même endroit, sa puissance maximale sera de 15 KW

En tout état de cause le débit réservé dans le breuchin sera supérieur à ce qui existait autrefois.

Ce projet est largement soutenu par la municipalité de Corravillers, la Communauté de communes du plateau des mille étangs, le Conseil général de la Haute Saône, le Conseil Régional de Franche Comté, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et par destination.

L'eau courante :

- Le moulin et les maisons voisines ne sont pas reliés au réseau d'eau communal. À la suite de ma demande auprès de la mairie de Corravillers, une étude de faisabilité et de coût a été réalisée. Le Conseil Municipal, que je remercie vivement, a accepté de réaliser ces travaux (délibération de décembre 2013) ; les travaux seront réalisés dans le courant de l'automne 2014.

L'eau usée :

- Afin de préserver la qualité de l'eau du breuchin, une attention toute particulière sera apportée à la construction d'un système d'épuration et également à son fonctionnement. EN effet il n'y a pas de raccordement possible au réseau des eaux usées du village, une étude a donc été commandée au cabinet E.V.I de Ronchamp. Celle-ci est jointe à ce document. Un autre système biologique, de station d'épuration produit chez DELPHIN a été étudié le devis est également joint.

Démontage des hangars :

- Comme vous pouvez le voir sur la photo jointe, il existait deux hangars : l'un référencé 85 sur le plan cadastral, et un second accolé au mur du moulin, qui servait principalement au stockage du bois. Dans le cadre de mon projet, tous deux devaient disparaître, leur état inspirant beaucoup d'inquiétudes ; j'ai donc demandé un permis de démolir pour les supprimer. Vous trouverez en pièce jointe la réponse à cette demande. Nous avons procédé au démontage des hangars selon le plan prévu.

Calendrier des travaux :

Les travaux ont débuté en juillet 2013 par un déblayage, un grand nettoyage afin de faire une analyse approfondie de l'état des bâtiments. En octobre 2013, les charpentes du moulin ont été restaurées, les transmissions ont été entièrement réparées (démontage partiel, recalage, réalignement, etc.). Avril et mai 2014 ont vu le démontage des hangars, des édicules protégeant les turbines, des turbines Francis avec leurs supports, des conduites forcées et de leurs supports. En juin 2014 ce fut la restauration d'une turbine, la fabrication des nouveaux supports pour la conduite forcée et la turbine. La turbine restaurée a été réinstallée en juillet 2014.

- Automne 2014 : suite du remontage conduite forcée, préparation et restauration des chambres d'eau, des murettes côté aval des aménées d'eau, des déversoirs, sans changement des caractéristiques techniques. Pour supprimer tout impact sur le milieu aquatique, ces travaux se réalisent hors eau.
- Hiver 2014/2015 : démontage des meules pour rhabillage de celles-ci, fabrication d'une nouvelle trémie et de l'entourage des meules, remontage de l'ensemble. Fabrication d'une bluterie et installation. Mise en fonction, réglages techniques, pré-lancement de la production de farine.
- Printemps 2015, remplacement du pont en béton par un pont en chêne, réparation de l'enrochement, réparation du mur de soutènement du moulin (là où passe la conduite forcée) Drainage autour des bâtiments, installation d'une station d'épuration, fabrication de la roue à auget, de son multiplicateur puis installation ; réalisation des espaces verts.
- Été / automne / hiver 2015 : construction du restaurant et de la charpente du corps de ferme.
- Printemps 2016 : finition et installation du restaurant pour ouverture en mai 2016.
- Été / automne / hiver 2016 : réalisation des chambres de charme, de la boutique et de l'espace détente.

3. Localisation du projet

Le moulin est situé au lieudit Esfoz à Corravillers 70310

Références cadastrales : coordonnées en projection RGF93CC48

Surface de l'ensemble des parcelles **57265m² soit 5ha72a65ca**

Identifiant des parcelles 508-509-510-80-81-82-83-84-85-87-346-347

4. Caractéristiques de la zone d'implantation du projet

L'ensemble des terrains dénommés est en prés sauf pour les N° 80-81 qui sont en taillis. Il n'y aura pas de changement sauf pour la parcelle N° 347 qui sera utilisée pour la production de légume et plantes aromatiques. Le bâti 85 qui était un hangar à voiture a été démonté, il sera transformé en terrasse d'été. Toutefois sur la parcelle 346, il est prévu une aire d'arrêt le long de la route qui reste à définir.

L'ensemble des terrains y compris ceux qui longent la rivière ont été entretenus, évitant l'expansion de toute forme de friche.

Les points nécessitant une intervention urgente sont :

- Le mur situé au pied du moulin en surplomb de la chute d'eau, très dégradé : une ouverture traverse complètement le mur laissant apparaître le remblai en arrière-plan.
- Le pont traversant la rivière, qui avait été construit en poutrelles métalliques avec remplissage de béton, devenu très dangereux ; il sera déposé puis remplacé par une passerelle en chêne.
- Le mur (enrochement) situé le long de la rivière du côté du corps de ferme présente un affaissement laissant présager un effondrement, il faudra déconstruire puis reconstruire en partie ce mur avec les mêmes roches pour ne pas modifier l'architecture du site.

- La rive gauche de la rivière située entre le canal d'amenée et la rivière s'effondrait progressivement, les berges risquaient une forte érosion mettant en péril le lieu nous avons procédé à un entretien durant l'hiver 2013/2014 ceci afin de maintenir la terre au niveau du mur d'amenée d'eau. Cet enrochement est fondé sur un socle rocheux, compte tenu de la vitesse de l'eau du breuchin, une technique végétale n'était pas adaptée.

Les points de restauration classique et d'amélioration sont :

- Démontage des murettes retenant la terre des deux aménées d'eau côté aval. Celles-ci étaient constituées de pierres, parfois de laves, et souvent de parties bétonnées. Bien qu'une réparation eût été possible, j'ai choisi de refaire complètement ces murettes en pierre en supprimant les blocs de béton coulés. Il en sera de même pour les déversoirs qui seront refaits à l'identique avec des planches de fermeture en chêne. Les deux chambres d'eau fissurées et usées par le gel seront également refaites à neuf avec des pierres maçonnées à l'extérieur et un béton armé à l'intérieur pour assurer l'étanchéité et la solidité ; ces chambres d'eau seront équipées de vannes de fermeture, ce qui permettra de retenir l'eau dans les canaux sans fuite durant la période d'étiage. Ces travaux de maintenance seront réalisés sans changer les caractéristiques dimensionnelles.
- Remplacement de la première conduite forcée et de son support qui réalimentera la turbine déjà restaurée. Remplacement de la deuxième conduite forcée par une passerelle en chêne permettant l'accès à la turbine et à la roue a auget pour maintenance.

Les tas de pierres déposés dans la périphérie des aménées d'eau sont provisoires, ils serviront à la reconstruction des murettes, chambre d'eau, et diverses réparations des murs de soutènement. Le surplus sera bien évidemment déblayé pour la création des jardins.

5. Effets potentiels du projet sur l'environnement

D'un point de vue environnemental, compte tenu de la nature du projet, des choix qui ont été fait concernant les travaux de restauration, portant notamment sur la suppression du maximum des parties bétonnées pour être remplacé par de la pierre de la région et du bois, l'architecture du site s'en trouvera particulièrement améliorée.

La station de traitement des eaux usées aura aussi un effet bénéfique puisque qu'il n'y aura plus aucun rejet nocif dans la rivière.

La remise en eaux des aménées d'eau aura un effet bénéfique pour le poisson qui pourra venir s'y nourrir et s'y reproduire, les vannes fermées en période d'étiage permettra de laisser la totalité du volume d'eau à la rivière, il n'y aura donc aucun effet négatif sur le cours d'eau.

En période de crue ces deux aménées d'eau permettrons de décharger la rivière évitant d'endommager les abords et enrochements dans la zone concernée.

Compte tenu de la qualité du projet avec une restauration de type gastronomique, je bénéficierai naturellement d'une clientèle de choix, évitant toute nuisance humaine.

Les éclairages extérieurs seront conçus de manière à mettre en valeur le site, il n'y aura aucun éclairage lumineux de type Néon comme on peut le voir sur certains restaurants.

Facteur d'orgues de métier, ayant travaillé sur des instruments de grande valeur historique, le respect et la préservation d'un ouvrage, d'une architecture, d'un lieu est pour moi d'une grande évidence.

En conséquence j'apporterai un grand soin, non pas de conserver la qualité environnementale, mais de l'améliorer tout en préservant l'histoire du lieu.

Comme l'a démontré l'étude de marché, la viabilité du projet repose sur cet ensemble composé d'une production de farine bio, de fabrication de pain issu de cette farine et servi au restaurant, du restaurant dans son concept « retour au gout » de ses chambres qui permettront d'accueillir une clientèle lointaine, le tout chauffé avec une énergie totalement propre et renouvelable. Ce projet participera ainsi à la revitalisation de la région trop méconnue et boudée par le manque d'infrastructure.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis

Certificat de projet en cours.

- Procédures présentées:
- Permis de Construire
 - Autorisation d'ouverture d'un E.R.P
 - Déclaration de Travaux en milieu aquatique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de Travaux en milieu aquatique (refection enrochement sur 23m de longueur, refection d'une passerelle de 6,80m d'ouverture et 2,50m de largeur remise en service de l'ancienne turbine, reconstruction d'une roue à auge).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Enrochement a) sur 23m de long (régularisation) et de l'extrémité du mur de 2 du chemin rural desservant le moulin, le long de la rivière le brouchin (soutènement)	
- refection passerelle sur le brouchin de 6,80m d'ouverture et 2,50m de largeur.	
- remise en service d'une ancienne turbine hydroélectrique, puissance max: 15 kW	
- reconstruction d'une roue à auge de 4,50m de Ø alimentée par la prise d'eau inférieure et construction d'une passerelle d'accès d'une largeur de 1,50m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :		
	Point de départ :	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée :	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
	Communes		

Lieu dit Esfay à CORRAVILLERS 70310

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant | | Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact | | Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé | |

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux | | Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme | |

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Moulin
- Espaces verts.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de Type 2.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel régional des ballons des Vosges.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?				x
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?				x
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?				x
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?				
dans un site ou sur des sols pollués ?				x
dans une zone de répartition des eaux ?				x
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?				x
dans un site inscrit ou classé ?				x
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance	
d'un site Natura 2000 ?	x		à l'intérieur du site N° SIC 01346 ZSC	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?				x

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature De quelle importance Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	2 prises d'eau dans le brouchin à l'amont du moulin et restitution de cette eau à l'aval.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
	est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		x	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	x	x	<p>1) Concernant la reprise de la passerelle et la refaçon des enrachements, toutes mesures seront prises afin de ne pas entraîner des dégradations, perturbations, destructions de la biodiversité existante. L'enrachment servira de cache pour diversifs fauns (écureuilles)</p> <p>2) Concernant la remise en service du moulin il n'y aura aucun impact négatif par rapport à la situation ancienne. (cf p5 de la page 2.d) Je reste favorable à l'amélioration du site du point de vue environnemental et principalement pour améliorer la continuité écologique du brouchin</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	o
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	o
	Est-il concerné par des risques naturels ?	o
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	o
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	o
	Engendre-t-il des odeurs ?	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	o
	Engendre-t-il des vibrations ?	
	Est-il concerné par des vibrations ?	o

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p>α</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p>α</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>α</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p>α</p> <p>- Effluent d'eaux usées non dangereux avec l'activité d'hôtellerie. Une attention toute particulière sera apportée pour traiter ces effluents d'une manière exemplaire.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p>α</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p>α</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense qu'il m'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour mon projet compte tenu de leurs natures (remplacement de la passerelle, consolidation du mur de soutènement du moulin, refaçon d'énrochements, reconstruction d'une roue à auge et de la passerelle d'accès) Pour ces travaux je réaliserais en préalable un dossier de déclaration auprès du service de la DDT.

Concernant la remise en service du moulin, la DDT et M^{re} le Préfet m'ont informés de la nécessité d'écrire un règlement d'eau et je m'engage à réaliser un dossier pour apporter tous les éléments techniques nécessaires (module de la rivière, caractéristiques des ouvrages, capacité, ...) ainsi que les éléments environnementaux favorables ou défavorables.

Ce dossier sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé (hydraulicien et écologique) mais je m'envisage pas de réaliser une véritable étude d'impact, ce dossier s'en rapprochera cependant au maximum.

